



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

### PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/07/2022 A 19H00

#### Composition du Conseil Communautaire : 36 Délégués

**32 présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline (Arrivée lors de la discussion de la seconde délibération), MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. BILLON Pierre, LARDE Alain, PERROT Alain. **Saint Genix les Villages** : Mmes BARBIN Régine, COUDURIER Françoise, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**02 Pouvoirs** : Mme MESTRALLET Nadège à Mme PICARD Marie-France, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

**02 Absents** : Mmes BOURBON Marie-Christine et FANTIN-BOLLON Martine.

Vérification du quorum : Le quorum est atteint.

#### Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Daniel PEYSSONNERIE explique que le Plan guide entrepris par les communes de Pont de Beauvoisin ne se limite pas à des aménagements d'espaces publics mais aussi de mobilité, espaces verts, revitalisation de logement.

La remarque sera inscrite au procès-verbal du conseil communautaire du 28 juin 2022.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : M. Georges CAGNIN est désigné à l'unanimité.

#### **A)-DELIBERATIONS**

##### **Proposition d'ajout et/ou de retrait de délibération à l'ordre du jour initial :**

Le Président propose l'ajout d'une délibération relative à l'approbation des avenants n°2 aux conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant et du relais petite enfance.

L'ajout est approuvé à l'unanimité.

#### ADMINISTRATION GENERALE

**Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président**

#### **Délibération 01 : Convention de mise à disposition de données LOVAC ;**

Les communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Yenne et de Val Guiers ont confié au Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard la gestion de la compétence Habitat. Elle consiste en la réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (type OPAH) et toutes autres procédures de même nature (Plan Local de l'Habitat, politique Habitat, Plateforme de rénovation

énergétique).

Dans le cadre du programme Petite ville de demain, les communes de S<sup>t</sup> Genix les Villages et de Pont de Beauvoisin ont besoin de dénombrer et localiser précisément les locaux vacants présents sur leur centre-bourg.

Les communautés de communes ont la possibilité de récupérer des données brutes auprès de diverses administrations, dont la fiscalité foncière. Retraitées par le CEREMA, ces données dénommées LOVAC (pour logements vacants) sont géolocalisables et transposables sur une cartographie que le SMAPS est en mesure de produire via son service SIG.

Il est proposé de mandater le SMAPS pour mettre en forme ces données sur le SIG afin de réaliser une cartographie précise.

La convention est signée à titre gracieux pour une durée de 1 an renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'un de ces membres.

***VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 juillet 2022 ;***

**IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :**

- **D'APPROUVER** le principe de l'usage des données LOVAC pour obtenir la localisation des logements considérés vacants ;
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention à venir avec le SMAPS.

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

*Débat : Mme Myriam FERRARI demande quand les cartes seront transmises aux communes ? Il est répondu que le travail est en cours et pourrait être achevé d'ici la rentrée scolaire de septembre.*

*M. Alain PERROT et M. Yves BERTHIER suggèrent que les communes en cours de révision de PLU soient traitées rapidement.*

#### **Délibération 02 : EPFF/TIES II – Convention d'intervention et de portage ;**

La réhabilitation de la friche TIES à Champagneux est composée de deux parties :

- La partie en cours de démolition dont l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) est propriétaire ;
- La station d'épuration dont l'EPFL est sur le point de devenir propriétaire pour le compte de la communauté de communes Val Guiers.

Pour mener à bien l'acquisition de la station d'épuration, la communauté de communes doit mandater officiellement l'EPFL. Celui-ci propose cette convention d'intervention et de portage pour un montant de 10 000,00€ correspondant à l'acquisition de la parcelle.

***VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 juillet 2022 ;***

**IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :**

- **D'APPROUVER** le principe de l'intervention de l'EPFL pour le compte de la communauté de communes Val Guiers ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à son exécution ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

## RESSOURCES HUMAINES & TOURISME

Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, 1<sup>er</sup> Vice-président

### Délibération 03 : Désignation des membres de l'entente intercommunautaire du Pays du Lac d'Aiguebelette

Le 16 novembre 2015 a été acté la constitution d'un office de tourisme associatif commun entre les communautés de communes du Lac d'Aiguebelette et Val Guiers.

Cet office de tourisme devait recevoir ses directives d'une Entente intercommunautaire regroupant 3 membres des deux conseils communautaires fondateurs.

L'Entente a notamment pour objet de préciser les ambitions politiques portées par les communautés de communes et orienter l'action de l'office de tourisme.

Sont proposés pour participer aux travaux de l'Entente :

- Paul REGALLET, Président ;
- Georges CAGNIN, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge du Tourisme ;
- Jean-Pierre DREVET-SANTIQUÉ, conseiller communautaire membre du Bureau de l'office de tourisme du Pays du lac d'Aiguebelette.

***VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 juillet 2022 ;***

#### **IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :**

➤ **D'APPROUVER** la désignation de Paul REGALLET, Georges CAGNIN et Jean-Pierre DREVET-SANTIQUÉ pour représenter la CC Val Guiers au sein de l'entente intercommunautaire.

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

### Délibération 04 : Désignation des représentants de la CC Val Guiers au sein de l'Office de tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette

Le 16 novembre 2015 a été acté la constitution d'un office de tourisme associatif commun entre les communautés de communes du Lac d'Aiguebelette et Val Guiers.

Les statuts de l'association prévoient que ses membres fondateurs (CC Lac d'Aiguebelette et CC Val Guiers) disposent de 4 représentants désignés au sein de leurs conseils communautaires respectifs. Ces représentants siègent à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association.

Seuls deux représentants de la CC Val Guiers sont élus communautaires (MM. Georges CAGNIN et Jean-Pierre DREVET-SANTIQUÉ). Il convient de désigner les deux autres.

Mme HERRAULT Françoise et Mme JOURDAN Véronique se portent candidates.

Vu l'absence d'autres candidatures, M. le Président les soumet au vote.

#### **IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :**

➤ **DE DESIGNER** Mmes HERRAULT Françoise et JOURDAN Véronique comme représentantes de la Communauté de communes Val Guiers au sein des instances de l'Office de tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette.

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

## AFFAIRES SOCIALES

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude PARAVY, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

### Délibération 05 : Attribution de subventions à des associations d'intérêt communautaire ;

Le budget principal primitif pour 2022 prévoyait 15 000,00€ de subvention aux associations d'intérêt communautaire.

Lors de précédentes séances, le conseil communautaire a acté le versement de 1 000,00€ à l'association des Cadets de la Gendarmerie et de 5 000,00€ au groupe ISACTYS via convention et signature de la charte de la laïcité.

A la suite d'une rencontre du groupe de travail « Vie associative », il est suggéré au Bureau communautaire de répartir les 9 000,00€ restants comme suit :

- 5 000,00€ à l'association Parisolidarité ;
- 4 000,00€ à l'AVIE.

**VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 juillet 2022 ;**

**IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :**

➤ **D'APPROUVER** le principe des subventions suivantes pour l'année 2022 :

- 5 000,00€ à l'association Parisolidarité ;
- 4 000,00€ à l'AVIE.

➤ **DE DIRE** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2022 ;

Vote : Pour : 33                      Contre : 00                      Abstention : 01 (Daniel PEYSSONNERIE)

## PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

**Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente**

### Délibération 06 : Suppression du tarif du CLAS ;

La convention signée avec la Caf pour la mise en place du soutien scolaire (CLAS) par Val Guiers Ado impose la gratuité de ce service.

Il est proposé au conseil communautaire de supprimer la délibération fixant le tarif à 10,00€ par enfant pour l'année.

**VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 juillet 2022 ;**

Mme la Vice-présidente propose que, comme le rend possible la convention Caf, les activités qui pourront être organisées par le service soient facturées 2,00€ aux familles qui auront inscrit leurs enfants.

*Débat : M. Georges CAGNIN remarque qu'il coûtera probablement plus cher de percevoir ces 2,00€ que de ne pas les demander.*

*Mme Marie-France PICARD insiste sur le principe de demander une contribution aux familles.*

**IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :**

➤ **D'APPROUVER** la suppression du tarif CLAS de 10,00€ et la création d'un tarif de 2,00€ pour l'inscription aux activités qui seront organisés par le service en charge du CLAS ;

Vote : Pour : Unanimité                      Contre : 00                      Abstention : 00

**Délibération AJOUTEE : Approbation des avenants n°2 aux conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant et du relais petite enfance ;**

Dans le cadre de l'exercice de compétence « Enfance-Jeunesse », la communauté de communes contractualise avec la Caf de Savoie et bénéficie d'une prestation de service unique calculée pour les crèches à partir d'un barème fixé par la Caisse Nationale des Affaires Familiales (CNAF), dépendant principalement du nombre de places, des ressources des familles, et de la durée des accueils (heures réalisées et facturées).

Elle est calculée à partir du nombre d'ETP (Equivalent temps Plein) pour le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP).

Les modalités précises de calcul et de versement sont définies par des conventions d'objectifs et de financement conclues pour chacune des structures (Graines d'Eveil, Les Petits Pas, Grésin'ours, RPE et LAEP).

Afin de favoriser l'engagement de la communauté de communes et suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf de Savoie, il est institué, en supplément de la prestation de service, un bonus territoire CTG pour chacune des prestations versées :

- + 3 377,29 € annuel pour Graines d'Eveil ;
- + 3 377,29 € annuel pour les Petits Pas ;
- + 3 377,29 € annuel pour Grésin'ours ;
- Un montant forfaitaire de + 27,66 € par heure de fonctionnement du LAEP (heures de préparation, d'administration et d'ouverture) limité à 50% des heures d'ouverture au public et plafonné à 80% des charges totales du service ;
- Un montant forfaitaire de + 14 569,08 € par ETP pour le RPE plafonné à 80% des charges totales du service.

**IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :**

- **D'APPROUVER** le principe des avenants ayant pour objet l'attribution de bonus aux financements déjà perçus par la CC Val Guiers dans le cadre de ses missions Petite enfance ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les avenants à venir et tout acte nécessaire à leur exécution ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

**TRANSPORTS SCOLAIRES / MOBILITES**

**Rapporteur : Monsieur Claude LESAGE, 6<sup>ème</sup> Vice-président**

**Délibération 07 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la convention de coopération en matière de mobilité ;**

La communauté de communes Val Guiers et la Région Auvergne Rhône-Alpes ont signé en juin 2021 une convention de coopération en matière de mobilité.

Cette convention prévoit notamment des financements régionaux de 50% dans la limite de 100 000,00€ par EPCI pour des projets de réalisation de voies cyclables.

Il est proposé de présenter le dossier de création d'une voie verte reliant les Glières (St Genix les Villages) à la ZAE du Jasmin.

Le plan de financement est le suivant :

		Dépenses	Recettes	Financeurs
<b>Voie verte du Guiers</b>	Voie verte stabilisé renforcé	157 000 €	100 000 €	Région
	Passerelle bois	28 000 €	50 000 €	Etat

	Végétalisation	10 500 €	89 200 €	Autofinancement
	Marquage au sol	10 000 €		
	Prolongement aménagement vers Joudin	12 000 €		
	AMO - aménagements	21 700 €		
		<b>239 200 €</b>	<b>239 200 €</b>	

**VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 juillet 2022 ;**

*Débat : M. Daniel PEYSSONNERIE demande si l'autofinancement est intercommunal.*

*M. Claude LESAGE répond que oui. Cette opération est une partie du programme touristique de valorisation de la Via Rhôna dont la CC Val Guiers est maître d'ouvrage.*

**IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :**

- **D'APPROUVER** le projet de voie verte du Guiers entre les Glières (St Genix les Villages) et la ZAE du Jasmin ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération s'élevant à 239 200,00 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président a sollicité une subvention de 100 000,00€ auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la convention de coopération en matière de mobilité ;

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 01 (Daniel PEYSSONNERIE)

*Débat : M. Daniel PEYSSONNERIE demande si la voie verte à vocation à poursuivre vers Pont de Beauvoisin ?*

*MM. Georges CAGNIN et Claude LESAGE confirment que c'est l'objectif dans la droite ligne du schéma directeur cyclable de l'Avant-Pays Savoyard adopté en début d'année.*

*La Président précise que la CC des Vals du Dauphiné élabore son schéma directeur cyclable en ce moment. La jonction St Genix/Aoste à Pont de Beauvoisin est à l'étude et la CC Val Guiers sera associée.*

**TRAVAUX**

**Rapporteur : Monsieur Christian BERTHOLLIER, 7<sup>ème</sup> Vice-président**

**Délibération 08 : EPFL/ La Bussilière – Convention de travaux ;**

La communauté de communes Val Guiers a signé une convention d'intervention et de portage avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Savoie pour l'acquisition et la démolition de biens immobiliers situés à Belmont-Tramonet au lieu-dit « La Bussilière » pour permettre l'extension du Parc d'activité Val Guiers.

La propriété a été acquise par l'EPFL qui peut maintenant procéder à la démolition des bâtiments présents.

Le coût de la démolition, maîtrise d'œuvre et frais annexes inclus, s'élève à 83 119,78 € TTC.

Ce montant sera intégré à la convention de portage.

**VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 juillet 2022 ;**

**IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de travaux proposé par l'EPFL de la Savoie ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

Débat : Yves BERTHIER demande si des artisans peuvent venir récupérer des matériels avant la démolition afin de faire baisser le coût de l'opération.

Le Président répond que cette démarche a déjà été entreprise.

## **B)- QUESTIONS DIVERSES/DISCUSSIONS**

### **1-Point sur l'avancement des travaux des Commissions**

**Rapporteurs : Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Conseillère déléguée**

#### **Petite ville de demain : Point d'étape du Président et des Maires de St Genix les Villages et Pont de Beauvoisin :**

St Genix les Villages : M. Jean-Claude PARAVY annonce que le plan d'actions est en cours de déclinaison avant d'être présenté en comité de pilotage courant septembre 2022. Une action de concertation avec la population est en cours d'organisation avec AGATE Agence Alpine des Territoires.

Pont de Beauvoisin : M. Daniel PEYSSONNERIE indique la difficulté à travailler sur deux départements et deux communautés de communes dont les compétences ne sont pas les mêmes où ne revêtent pas la même ambition. Par exemple, les Vals du Dauphiné se sont dotés d'un Plan Local de l'Habitat très ambitieux notamment en termes d'aides à la rénovation de logement. Tout est à construire côté Avant-Pays Savoyard et Val Guiers.

Il explique que l'aménagement des berges du Guiers sera l'un des points phares du programme d'action. Les élus souhaitent faire du Guiers un espace partagé, pas une frontière.

Des animations seront organisées le 25 septembre en marge de la braderie des commerçants. Plusieurs voiries seront interdites à la circulation automobile.

M. Georges CAGNIN demande comment concilier le travail à deux Ponts de Beauvoisin alors qu'une des communes s'appelle toujours « Le Pont de Beauvoisin » ? Daniel PEYSSONNERIE confirme qu'il est important de rayer ces aspects de distinction des deux agglomérations pour travailler sur une image commune.

M. Nicolas VERGUET, Vice-président en charge du développement économique, note les avancées dans les 2 communes.

**1<sup>er</sup> Vice-président Georges CAGNIN, Ressources humaines et tourisme** : La communauté de communes recherche toujours des CV pour fluidifier les recrutements et les remplacements.

Commission Culture SMAPS : L'AVIE va poursuivre l'hébergement du matériel scénique propriété du SMAPS suite à la mise au point de la relation contractuelle. Il remercie le Maire de La Bridoire, Yves BERTHIER ainsi que Philippe VITTOZ et M. le Président de l'AVIE pour ces échanges constructifs.

**2<sup>ème</sup> Vice-président Nicolas VERGUET, Economie** : Une stratégie de développement économique sera élaborée dans les 12 mois à venir. Un cahier des charges a été publié, les candidatures sont attendues pour la fin du mois de septembre. Il remercie Isabelle HERBRETEAU, chargée de mission, pour sa contribution.

**3<sup>ème</sup> Vice-président Philippe VITTOZ, Finances** : La commission intercommunale des impôts directs s'est réunie pour étudier la proposition de revalorisation des valeurs locatives professionnelles de la commission départementale. Faute de quorum, la commission intercommunale n'a pu rendre d'avis mais a sollicité les membres non présents à transmettre leur avis. Faute de retour et d'avis contraire des membres de la commission son avis est réputé favorable.

**4<sup>ème</sup> Vice-président Jean-Claude PARAVY, Affaires sociales** : La commission affaires sociales doit être convoquée pour la rentrée.

Le travail se poursuit pour la mise en œuvre du schéma de services sur les thématiques santé et accès aux soins.

Concernant les projets d'Habitat inclusif, le CIAS a été lauréat d'un appel à projet départemental pour un projet sur la commune d'Avressieux.

Une réflexion se poursuit sur l'AMI Montagne Mobilité pour le développement d'un service de mobilité solidaire. Ce service fonctionne bien sur le territoire de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette.

**5<sup>ème</sup> Vice-présidente Marie-France PICARD, Enfance jeunesse :** Petite enfance : Une réunion des responsables Petite enfance a été organisée pour améliorer l'articulation des services existants avec les nouvelles attributions du Relais Petite Enfance. L'objectif est de renforcer le contact avec les familles. Les fêtes de fin d'année ont pu avoir lieu pour le plus grand contentement de tous.

Enfance / Jeunesse : Les activités se terminent en fin de semaine. Les réunions « Bilan » seront réalisées cette fin de semaine.

Recrutement : Le service rencontre toujours des difficultés de recrutement sur la petite enfance. Il n'est pas simple non plus de trouver des candidats pour occuper des postes périscolaires. Il est difficile de déprécier ces postes.

**6<sup>ème</sup> Vice-président Claude LESAGE, Transports scolaires :** Les difficultés sur 4 circuits ont pu être réglées grâce à des mutualisations de circuits. Un transporteur a pu être mandaté pour ces circuits afin d'assurer le service à la rentrée. Les familles dont les arrêts sont modifiés seront informées.

Cette situation est pour le moment valable jusqu'en janvier. La Région cherchera à relancer un marché pour retrouver la situation normale.

Mme Marie-France PICARD juge qu'il sera dommageable de changer les circuits en janvier si la Région relance des appels d'offres.

M. Claude LESAGE comprend et explique que cette décision relève de la Région et qu'un changement, s'il intervient, sera plus favorable aux élèves transportés.

**7<sup>ème</sup> Vice-président Christian BERTHOLLIER, Travaux :** La commission se réunira le 15 septembre pour évoquer la mise à jour des conventions d'entretien des ZAE et des bâtiments communautaires et des conditions d'occupation des bâtiments communaux par les services périscolaires.

Des travaux sont reportés à la semaine de la rentrée à la crèche des Petits Pas.

Le dossier accessibilité du permis de construire de la phase 2 du lieu partagé Clic & Ressources / France services sera redéposé suite à un premier avis défavorable.

S'agissant de la rénovation du local ados des Salamandres (Pont de Beauvoisin), une réunion technique est organisée le 29 juillet avec la direction Enfance Jeunesse.

**Conseillère déléguée Elise SAUNIER, Culture et communication :** Communication : Le travail se poursuit sur la refonte du site Internet. Le site sera tourné vers l'utilisateur. Il sera plus facile d'y retrouver les informations pratiques.

La nouvelle version sera mise en ligne le 26 septembre avec le nouveau logo.

Des reliquats de financement européens pourront permettre de financer les pochettes de présentation des services (service à la population, enfance jeunesse...).

Un marché public relatif à la signalétique urbaine est en cours de rédaction. Il est proposé de constituer un groupement de commande avec les communes intéressées pour élaborer leur signalétique et fournir les panneaux. Chaque commune est invitée à se prononcer d'ici la fin du mois de septembre.

Les chiffres de fréquentation de l'application Panneau Pocket ont été transmis aux Maires à la suite du Bureau communautaire. Les utilisateurs sont de plus en plus nombreux. Pour les communes publiant beaucoup, il est possible de créer des sous-catégories afin que les usagers sélectionnent les informations qui les intéressent.

La pratique montre qu'il est difficile et peu efficace de communiquer via les seuls bulletins communaux. Une réflexion est en cours pour rédiger un bulletin intercommunal dans un format plus court et plus facile à lire. La première édition pourrait paraître en janvier 2023.

Enfin, la commission communication réalise un travail de diagnostic pour rationaliser l'usage des réseaux par les services de la CCVG.

Culture : La dernière réunion relative à la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle avec le SMAPS a démontré le manque de visibilité du dispositif même s'il fonctionne bien auprès des scolaires. Le grand public en profite assez peu.

La compagnie qui est intervenue auprès de la petite enfance, Oléia, sera reconduite sur les mêmes interventions.

La compagnie « Le fils à retordre » poursuit l'intervention sur la thématique de l'expression des émotions à destination des scolaires.

Un travail est à envisager avec le public accueilli par les établissements du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

La commission Culture du SMAPS souhaite toujours organiser un évènement commun sur l'Avant-Pays Savoyard et a désigné un bureau d'étude pour améliorer l'équipement scénique d'une salle des fêtes du territoire. Un diagnostic et des recommandations seront livrés.

Une commission culture se réunira le 12 octobre.

### **Questions diverses :**

M. Alain PERROT : Quelle est la position de la CC Val Guiers concernant la lutte contre le frelon asiatique ?

M. Pierre BILLON (référént du Groupement de Défense Sanitaire des Savoie (GDS) pour l'Avant-Pays Savoyard) : Le conseil départemental de l'Ardèche est très en avance et a réalisé 120 destructions de nids. Notre département est très en retard.

Sans action, le frelon va submerger nos espaces de vie. Un nid non détruit, c'est 6 nids l'année suivante. Vu la forte baisse des subventions, le GDS réduira ses interventions à la proximité des ruchers pour les protéger.

M. Alain PERROT aimerait que la communauté de communes prenne une position sur le sujet.

M. Pierre BILLON insiste sur l'importance d'en reparler rapidement.

Mme Elise SAUNIER informe Champagneux est considérée colonisée par le moustique tigre par l'ARS comme St Genix les Villages.

## **2- Informations du Président**

**Développement de la Fibre optique suite à une rencontre du 7 juillet au CD 73** : L'ARCEP met la pression sur les opérateurs chargés du raccordement. Ceux-ci mettent la pression sur les sous-traitants, donc les sous-traitants utilisent les supports existants pour aller plus vite.

La sécurité du travail est très limite.

**Développement de centrale photovoltaïque au sol** : La communauté de communes reçoit plusieurs sollicitations pour le terrain situé au lieu-dit « Le Bateau » à St Béron. Le Président rappelle qu'un appel à manifestation d'intérêt sera publié dans l'automne pour traiter ces diverses candidatures.

**CLOTURE A 20H50**

**LE PRESIDENT,  
Paul REGALLET**

